



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0098

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2015 - Budget annexe du restaurant administratif

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burrecand (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0098**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2015 - Budget annexe du restaurant administratif**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le budget primitif 2015 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes, à 3 081 000 €, en diminution de 2,15 % par rapport au budget primitif 2014 (3 148 725 €).

Le restaurant administratif offre 2 prestations :

- un self-service réservé aux agents métropolitains et aux tiers admis sous certaines conditions. Cette prestation est soumise au taux de TVA intermédiaire de 10 % depuis le 1er janvier 2014, au lieu du taux de 7 % applicable antérieurement,

- un restaurant dit "officiel", qui propose une restauration comparable à celle du secteur concurrentiel soumise également au taux de TVA intermédiaire de 10 %, sauf pour les boissons alcoolisées, au taux de 20 %.

L'obligation fiscale d'assujettissement à la TVA des cantines administratives, offrant droit à déduction de la taxe sur les dépenses, justifie un budget annexe afin d'individualiser les dépenses et les recettes afférentes à cette activité. La TVA, due et récupérée, est gérée hors budget par le comptable de la Métropole de Lyon. Ce budget, présenté selon la nomenclature M 57, s'équilibre par une subvention du budget principal, autorisée par la réglementation.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement, à 1,812 M€ enregistrant une baisse de 0,130 M€.

En dépenses de fonctionnement, le poste le plus important reste la rémunération du personnel avec 1,685 M€ prévus pour 2015 en baisse de 3,4 % par rapport à 2014 (1,745 M€). L'effectif permanent (40 agents) est stable malgré une prévision d'une hausse des convives provenant de la Métropole. Cependant, pour assurer le service des repas, le remplacement des agents absents pour raison de santé par du personnel contractuel est nécessaire et pourrait, en 2015, représenter 0,168 M€, en diminution de 0,081 M€ par rapport à 2014.

Les dépenses concernant les produits alimentaires s'élèveraient à 0,665 M€, contre 0,646 M€ en 2014, soit + 3 %.

Le nombre de repas servis entre le 1er janvier 2014 et le 31 octobre 2014 a été de 146 732. Pour la même période en 2013 il avait été de 143 136, soit 3 596 repas supplémentaires. Pour l'année 2015, le nombre de repas à servir au restaurant administratif est estimé à 200 000 repas en année pleine.

Le produit des ventes des repas est apprécié à 0,923 M€ pour 2015 (0,836 M€ au budget primitif 2014), soit une hausse de 10,5 %. Cette hausse s'explique par l'arrivée des agents du Conseil général intégrés à la Métropole.

Le coût moyen d'un repas pour les agents resterait identique à 2014, soit 3,96 €

En section d'investissement, les renouvellements de matériels et agencements divers sont prévus à hauteur de 0,024 M€

Le tableau ci-dessous présente la synthèse générale du budget annexe du restaurant administratif pour 2015.

Budget primitif 2015 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (en €)

Libellé	Budget primitif 2014 (en €)	Budget primitif 2015 (en €)	Évolution 2015/2014 (en %)
recettes réelles	2 703 000	2 657 000	- 1,70
. dont prix des repas	835 695	923 762	10,54
. dont subvention budget principal	1 866 609	1 732 542	- 7,18
recettes d'ordre - amortissement	200 000	200 000	0,00
Total recettes de fonctionnement	2 903 000	2 857 000	- 1,58
dépenses réelles	2 732 000	2 712 000	- 0,73
. dont masse salariale	1 745 146	1 685 746	- 3,40
. dont fonctionnement restaurant officiel	86 640	101 440	17,08
. dont fonctionnement restaurant administratif	689 050	700 950	1,73
dépenses d'ordre - amortissement	171 000	145 000	- 15,20
Total dépenses de fonctionnement	2 903 000	2 857 000	- 1,58
autofinancement brut	- 29 000	- 55 000	89,66
recettes réelles	74 725	79 000	5,72
. subvention du budget principal	74 725	79 000	5,72
recettes d'ordre - amortissement	171 000	145 000	- 15,20
Total recettes d'investissement	245 725	224 000	- 8,84
dépenses réelles opérationnelles	45 725	24 000	- 47,51
dépense d'ordre - amortissement	200 000	200 000	0,00
Total dépenses d'investissement	245 725	224 000	- 8,84
Total budget primitif	3 148 725	3 081 000	- 2,15

Au 1er janvier 2015, les compétences de la Métropole de Lyon sont transposées dans un référentiel de 39 programmes. Ils regroupent les opérations qui portent l'inscription et le suivi des crédits, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Pour le budget annexe du restaurant administratif, 2 programmes sont concernés par des inscriptions au budget primitif.

Budget primitif 2015 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par programme et section - mouvements réels - (en €)

Programmes	Fonctionnement		Investissement		dont périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI)	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
P28 - Fonctionnement de l'institution	2 711 349	924 458	24 000		24 000	
P29 - Gestion financière (dette, fiscalité, dotation, etc.)	651	1 732 542		79 000		
Total	2 712 000	2 657 000	24 000	79 000	24 000	

Par délibération séparée, le Conseil de la Métropole se prononce sur le montant des autorisations de programme globales qui pourront être affectées à chacun de ces programmes en 2015 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide de voter le budget annexe du restaurant administratif par nature, avec une présentation croisée par fonction, selon l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux Métropoles.

2° - Approuve le budget primitif 2015 du budget annexe du restaurant administratif arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 3 081 000 €.

3° - Autorise monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.